

Commune de Bouray-sur-Juine

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 16 janvier

L'an **deux mille vingt et un, le seize janvier**, à **dix heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Gatinais en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane GALINÉ, Maire.

Étaient présents :

Mmes PERCHET, CHASSEFIÈRE et VANDENBOGAERDE, adjointes, MM. SOUNOUVOU et LEVIER, adjoints, Mmes GALINÉ, MARIN-ROGUET, CAMPAIN, YONLI, et CHAUVET, MM. TINDILLIERE, NARDY, LONGEON, et SÉNÉCHAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. AODIA par M. GALINÉ, M. BRETIN par M. LONGEON, Mme CHAUVET par M. LONGEON,

Absents excusés :

Mme DAUPHIN et M. SÉNÉCHAL,

Mme CHASSEFIÈRE a été élue secrétaire de séance.

INTERCOMMUNALITÉ

DCM 2021/01 : Modification des statuts de la CCEJR

M. GALINÉ présente le point et ajoute que les nouveaux locaux sont très modernes. Auparavant, la CCEJR louait ses locaux à la ville d'Etréchy, 100 000 euros par an.

M. LONGEON note que l'opération a coûté très cher.

M. VOISE ajoute que le coût est identique à celui de la station d'épuration.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°213-2/2020 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020 portant modification des statuts concernant le changement d'adresse du lieu du siège à compter du 21 septembre 2020,

Considérant que la commune dispose de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts,

Il est proposé d'approuver la modification des statuts de la Communauté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ✓ **APPROUVE** La modification des statuts de la Communauté de communes « Entre Juine & Renarde »

DCM 2021/02 : Modification des statuts du SIARJA

M. GALINÉ présente le point qui ne soulève aucune objection.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°76-2/2020 du Conseil Communautaire du 27 juin 2020 portant modification des statuts du SIARJA par l'adhésion de la commune de Villeconin,
Considérant que la CCEJR a approuvé l'adhésion de la commune de Villeconin au SIARJA,
Il est proposé d'approuver la modification des statuts du SIARJA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ✓ **APPROUVE** La modification des statuts de la Communauté de communes « Entre Juine & Renarde »

FINANCES ET ACHATS PUBLICS

DCM 2021/03 : Décision modificative n°3

M. NARDY présente le point et précise qu'il s'agit de rectifier une erreur d'affectation comptable afin de pouvoir clore l'exercice 2020.

Suite à la demande de la trésorerie et afin de régulariser le prélèvement du FPIC - FNGIR (Fonds Nationaux de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales et Garantie Individuelle des Ressources),

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Décide de diminuer l'article 637 « Autres impôts & Taxes » de 9 464 €.

Recettes de fonctionnement

Décide d'augmenter l'article 739223 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » de 9 464 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 14 voix pour et 3 abstentions (MM. LONGEON et BRETIN, Mme CHAUVET)** :

- ✓ **DÉCIDE** de modifier le budget primitif 2020 en conséquence

Questions diverses :

- **M. VOISE** explique que le SIARCE a souhaité prendre en charge la compétence « bornes d'alimentation des voitures électriques » alors que cette compétence est déjà exercée par le SIEGIF pour la commune de Bouray.
- **M. LONGEON** explique qu'un accident grave n'ayant pas fait de blessés a eu lieu rue Haute en raison de la vitesse excessive. Il souhaite alerter sur la sécurité liée au trafic routier. Il note que des places de parking ont été dessinées au sol, rue Haute, et espère que les riverains iront stationner ailleurs que sur le trottoir. **M. GALINÉ** le remercie d'avoir évoqué l'aménagement mis en place rue Haute. Il ajoute avoir hâte de pouvoir lancer les commissions consultatives dédiées à la sécurité mais explique que l'Etat d'urgence sanitaire complique les choses. Il explique que la mise en œuvre des travaux en urgence pour la rue Haute a pris trois mois à cause des devis, des autorisations et du planning des entreprises. Pour l'éclairage de la traversée de la RD99, la société Bouygues doit envoyer un devis. Normalement, un aménagement aurait dû être

réalisé depuis la fin d'année dernière mais le projet autrefois validé par le Conseil Départemental a été bloqué par celui-ci.

Séance levée à 10h35